



**HAL**  
open science

## Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales

Goulven Le Brech

► **To cite this version:**

Goulven Le Brech. Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales. 2008.  
sic\_00212235

**HAL Id: sic\_00212235**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235)**

Preprint submitted on 22 Jan 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales**

Goulven Le Brech, Service des archives de l'EHESS

Journées FREDOC 2006

A l'instar des archives scientifiques contemporaines, les fonds d'archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales ont la particularité d'être très souvent des fonds mixtes, mêlant des archives publiques à des archives privées. Ces fonds émanent des directeurs et chercheurs des centres, qui, en plus de l'exercice de leurs fonctions institutionnelles et scientifiques, peuvent être engagés dans des débats publics. C'est le cas, par exemple à l'EHESS, du fonds d'archives de l'historien Pierre Vidal-Naquet[1]. Dans ce fonds se trouvent des archives issues de sa direction du centre Louis-Gernet (Recherches comparées sur les sociétés anciennes), les archives de son travail d'historien et les archives de ses engagements politiques (au sujet de la Guerre d'Algérie notamment[2]). Ce statut équivoque des archives des centres pose un certain nombre de problèmes d'ordre archivistique et juridique. Nous allons nous pencher sur ces problématiques en suivant la chaîne archivistique, de la collecte à la valorisation, en passant par le traitement, la conservation et la communication desdites archives[3].

## **La collecte**

La collecte des archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales pose des difficultés bien spécifiques. Premièrement, un constat : il arrive fréquemment que les archives des centres disparaissent volontairement ou involontairement par manque de place ou par négligence. Le fait est que beaucoup de chercheurs ont une conception uniquement prospective de leur travail et ne voient pas l'utilité de conserver leurs archives d'une manière pérenne. Ils voient certes l'intérêt des documents qu'ils produisent et reçoivent lors de leurs recherches en cours mais n'imaginent pas que ces documents puissent avoir une dimension patrimoniale et un intérêt à être conservés. Il faut donc les convaincre que les archives qu'ils produisent, de par la place qu'elles occupent au sein de leur institution et au sein du monde scientifique en général, contiennent des informations qu'il est important de pérenniser. Ces informations concernent les paradigmes épistémologiques de la recherche, les moyens mis en œuvre pour son exécution (matériels et financiers), ainsi que les différents agents qu'elle a sollicités.

La seconde difficulté concerne plus particulièrement la collecte des archives issues du travail scientifique (notes ethnographiques, enquêtes sociologiques, fiches de lecture d'historiens). Ces archives révèlent le cheminement qui a permis aux chercheurs d'aboutir à la rédaction d'un article ou d'un ouvrage. Or, ce cheminement est loin d'être parfait et les archives sont là pour attester des nombreux tâtonnements, des hésitations et parfois des erreurs d'orientation ou d'analyse commises par un chercheur et son équipe lors de son travail. Le prix Nobel de médecine et membre de l'Académie française François Jacob utilise une métaphore pour parler de cette problématique inhérente à la recherche scientifique, comparant ce qu'il nomme la « science de jour » à la « science de nuit » :

« La science de jour met en jeu des raisonnements qui s'articulent comme des engrenages, des résultats qui ont la force de la certitude. On en admire la majestueuse ordonnance comme celle d'un tableau de Vinci ou d'une fugue de Bach. On s'y promène comme dans un jardin à la française. Conscient de sa démarche, fière de son passé, sûre de son avenir, la science de jour avance dans la lumière glorieuse. [...] La science de nuit, au contraire, erre à l'aveugle. Elle hésite, trébuche, recule, transpire, se réveille en sursaut. Doutant de tout, elle cherche, s'interroge, se reprend sans cesse. C'est une sorte d'atelier du possible où s'élabore ce qui deviendra le matériau de la science<sup>[4]</sup> ».

Lorsqu'il écrit un article pour publier le résultat de son travail, le chercheur oublie la science de nuit pour ne plus parler que de la science de jour. Or, les archives sont les matériaux issus du travail de la science de nuit. Ainsi, confier la gestion des archives de son centre à un archiviste pour envisager de les mettre à la disposition du public demeure pour de nombreux chercheurs un véritable dilemme. Si ces derniers refusent de léguer les matériaux de la science de nuit, un pan entier du patrimoine archivistique contemporain risque de malheureusement disparaître. Par exemple, une enquête sociologique a pu inclure des journées entières de débats inutiles pour l'objet final de la recherche. Si ces journées ne sont pas mentionnées par le chercheur dans son ouvrage, les archives qui en sont issues risquent de tomber dans l'oubli, alors qu'elles pourraient peut-être être réinterprétées plus tard dans un autre contexte et éclairer un aspect inédit de la recherche.

D'autre part, sans les archives de la recherche, il devient impossible de faire l'étude critique a posteriori des conditions du savoir en sciences sociales. Comment par exemple étudier l'évolution des méthodes ethnographiques sans se pencher sur les archives produites sur le terrain par les chercheurs (fichiers, cahiers, notes de terrain) ? Comme le souligne Serge Wolikow (directeur de la Maison des sciences de l'homme de Dijon) ces archives « peuvent devenir l'objet d'un travail scientifique spécifique qui passe par leur relecture entendue comme une revisite qui implique une interrogation globale sur les concepts, les méthodes d'observation ou de collecte des informations et

la construction des données[5] ».

Une autre grande difficulté réside dans le fait que certains chercheurs assimilent l'intégralité des archives conservées dans l'enceinte de leur centre à des œuvres de l'esprit, sans faire la distinction entre les archives produites et reçues dans le cadre strictement public de leur centre et les documents de nature privée qu'ils y introduisent (les manuscrits de leurs ouvrages, leur correspondance personnelle, leurs carnets privés...). Nombreux sont les chercheurs qui, à la fin de leur carrière, décident d'emporter chez eux des archives de leur centre sans faire la distinction entre les archives publiques (dont les règles de conservation et de communication sont régies dans la partie du code du patrimoine consacrée aux archives) et leurs archives privées.

Enfin, certains chercheurs méconnaissent le métier d'archiviste ou s'en méfient, d'où des méprises, parfois proches de cette caricature sarcastique de Gilles Deleuze : « Un nouvel archiviste est nommé dans la ville. Mais est-il à proprement parlé nommé ? N'est-ce pas sur ses propres instructions qu'il agit ? »[6]

Au-delà de la caricature, il y a la peur, très compréhensible de la part des chercheurs proches de la retraite, d'un rejet des murs de l'institution par la voie symbolique du classement et du dépôt des archives. Afin de convaincre les chercheurs du bien-fondé du traitement et de la conservation de leurs archives, il faut donc avoir conscience de ces principales difficultés. Bien entendu, il est préférable dans un premier temps d'évoquer la postérité des recherches menées dans leur centre, la facilité d'accès à leurs archives ou les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité des locaux, avant d'avancer l'argument quelque peu contraignant de la loi sur les archives. Les directeurs n'étant pas dans l'obligation légale de verser leurs archives personnelles avec les archives de leurs centres (manuscrits, correspondance privée...), il faut les convaincre de l'intérêt d'en faire don, afin de conserver l'intégrité du fonds d'archives. Moyennant un minutieux travail de tri, il est par ailleurs parfois possible de faire la distinction entre un fonds public (les archives administratives et scientifiques du centre) et un fonds privé (les archives privées du directeur, en tant que chercheur à l'origine d'une œuvre scientifique personnelle).

## **Le traitement**

### ***La prospection des archives et la collecte d'informations sur le fonds***

Dès que le directeur a accepté la prise en charge des archives de son centre, la première question à se poser est celle de la localisation physique des documents : où se trouvent les archives ? En effet, ces dernières sont très souvent disséminées en plusieurs lieux et ici plus qu'ailleurs il est nécessaire de se conformer au principe du respect des fonds[7] dans une perspective maximaliste. L'approche maximaliste consiste à appréhender la notion de fonds dans sa réalité la plus vaste et la plus englobante et ainsi de ne pas omettre les ramifications du fonds que sont les sous-fonds[8]. S'il arrive souvent que l'archiviste soit orienté vers un lieu où se trouve stockée une grande quantité d'archives, il ne faut pas omettre les gisements moins volumineux mais d'un contenu informatif tout aussi intéressant, dispersés dans divers lieux de l'organisme. Il est donc nécessaire de prospecter non seulement dans les bureaux, secrétariats et salles de réunions, mais aussi dans les caves et greniers de l'organisme et, si possible, dans les bureaux, caves et greniers des habitations privées des chercheurs, s'ils invitent l'archiviste à le faire.

Une fois les archives regroupées dans un même lieu, il faut déterminer leur provenance (géographique et institutionnelle) et leur typologie documentaire (les différents types de documents contenus dans le fonds : correspondance, rapports, thèses, supports papier, audiovisuel, électronique etc.). Cette première distinction pose des difficultés car la provenance des archives est multiple et les fonds regroupent un ensemble de documents très hétéroclites. Les documents reçus par le centre peuvent provenir de personnes morales (organismes de recherches, associations, ministères...) ou de personnes physiques (chercheurs, éditeurs, étudiants...) multiples. Pour déterminer les diverses provenances des archives un entretien avec le directeur du centre est souhaitable. En tout état de cause, un travail bibliographique s'impose. Les rapports d'activité envoyés au CNRS et les plaquettes éditées par le centre sont d'excellentes sources primaires. Concernant le directeur lui-même, il est intéressant d'avoir à sa disposition un *curriculum vitae*, une bibliographie de ses ouvrages et articles ou des fascicules biographiques (hommages, mélanges). Afin de compléter ce travail de recueil d'informations préalables au traitement du fonds, il est aussi possible de se documenter via d'autres fonds d'archives. Les archives institutionnelles (présidence, secrétariat général), les archives des instances administratives et scientifiques (conseil d'administration, conseil scientifique) contiennent de nombreuses informations sur la gestion administrative et financière des centres.

### ***Le classement intellectuel et matériel du fonds***

Avant de commencer le classement du fonds, il est nécessaire de poser deux questions préalables. La première est celle du statut du fonds : s'agit-il d'un fonds ouvert ou d'un fonds clos ? Un fonds ouvert est un fonds qui émane d'un centre dont la production d'archives n'est pas achevée. Dans le cas des organismes de recherche, il s'agit des archives d'un centre toujours en activité. Traiter les archives consiste alors à classer à un instant T un ensemble de documents couvrant une période bien délimitée (par exemple la période allant de la création du centre en 1970 jusqu'à décembre 2005). Cela implique que le fonds sera susceptible d'être complété par d'autres versements dans les années à venir. On considère *a contrario* qu'un fonds est clos à partir du moment où le centre, ayant cessé toute activité, peut faire l'objet d'un classement global et définitif de ses archives.

La deuxième question est celle de l'organisation du fonds en fonction du double aspect, à la fois public et privé des archives des centres. Il faut déterminer quel est le producteur général du fonds : Est-ce le centre (comme entité indépendante de son directeur) ? Ou est-ce plutôt le directeur du centre (en tant que principale personnalité à l'origine des grandes orientations du centre) ? En fonction du statut du fonds (ouvert ou fermé), l'organisation du fonds peut se faire de trois différentes façons :

1. Dans le cas des fonds ouverts, la notion de centre comme entité indépendante de ses directeurs doit primer, car le changement de directeur entraîne des nouveautés comme le renouvellement de la gestion administrative ou l'apparition de nouvelles orientations scientifiques.

*Exemple :*

- Fonds du centre X (ex : Fonds du Centre de recherche historique)
- Sous-fonds du directeur-chercheur Y (ex : archives de Louis Bergeron)

2. Dans le cas de fonds clos, constitués autour de la personnalité d'un directeur de renom, la notion de directeur peut primer sur celle de centre. Par exemple, on trouve un sous-fonds de la direction du Centre Louis-Gernet dans le Fonds Pierre Vidal-Naquet (alors que le fondateur de ce centre est Jean-Pierre Vernant).

*Exemple :*

- Fonds du chercheur X (ex : Fonds Pierre Vidal-Naquet)

- Sous-fonds de son activité de direction du centre Y (ex : archives de la direction du Centre Louis-Gernet par Pierre Vidal-Naquet)

3. Pour d'autres fonds clos, on peut considérer que les archives du centre et les archives du directeur constituent deux fonds bien distincts : un fonds public (centre) et un fonds privé (chercheur). C'est le cas à l'EHESS des archives du centre de documentation et de recherche sur l'Asie du Sud-Est et le monde insulindien (CEDRASEMI) qui a eu pour unique directeur l'anthropologue Georges Condominas.

*Exemple :*

- Fonds du centre X (ex : Fonds du CEDRASEMI) : fonds public

- Fonds du directeur-chercheur Y (ex : Fonds Georges Condominas) : fonds privé

A la suite de cette mise au point théorique, l'archiviste peut procéder au récolement du fonds. Ce travail consiste à attribuer de façon continue un numéro à chaque article (boîte, registre, liasse d'archives...) et d'en identifier sommairement le contenu et les dates extrêmes. Une fois le récolement terminé, l'archiviste peut réaliser le plan de classement du fonds grâce aux éléments qu'il a recueillis lors de l'identification sommaire des documents. étant donné la diversité des fonds d'archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales, il n'existe pas de plan de classement intangible susceptible de s'appliquer à tous les secteurs (histoire, anthropologie, sociologie...) de la même manière. Chaque centre a ses spécificités et son organisation propre, néanmoins, on retrouve toujours dans le plan de classement la distinction entre :

- les archives de la création et de la gestion administrative et scientifique du centre (correspondance, notes, rapports annuels envoyés au CNRS...),
- les archives du travail scientifique des chercheurs du centre (carnets, enquêtes, notes de lecture, participation à des colloques, programmes de recherche, rapports...),
- les archives des relations du centre avec des personnes physiques ou morales françaises ou étrangères (correspondance, conventions avec des universités, instituts de recherche, associations...),
- les archives liées à des activités éditoriales ou d'enseignement (dossiers éditoriaux, travaux d'étudiants...),

- les archives personnelles du directeur du centre (archives privées : manuscrits, correspondance, carnets...).

Après une élimination systématique des doublons et des pages blanches, l'archiviste peut commencer l'analyse un à un dossiers, qui, à l'instar du classement des fonds d'archives classiques doit répondre aux question suivantes :

- de quoi s'agit-il ? (objet),
- comment l'objet est-il traité ? Que lui arrive-t-il ? (action),
- par qui l'action est-elle mise en œuvre ? (agent de l'action),
- avec quels documents l'objet et l'action sont-ils illustrés ? (typologie documentaire),
- quand les documents suscités par l'objet et l'action ont-ils été créés ? (dates extrêmes).

Exemple d'un dossier analysé (archives du CADIS, Centre d'analyse et d'intervention sociologique, EHESS) :

*Objet* : enquête sociologique sur le mouvement ouvrier en France

*Action* : préparation

*Agent* : Alain Touraine, Michel Wievioka, François Dubet

*Typologie documentaire* : projet de recherche, comptes rendus de réunions, notes, correspondance, listes des contacts, rapport intermédiaire

*Dates* : 1978-1981

Analyse archivistique :

Enquête sociologique sur le mouvement ouvrier en France par Alain Touraine, Michel Wievioka et François Dubet . – préparation : projet de recherche, comptes rendus de réunions, notes, correspondance, listes des contacts, rapport intermédiaire.

1978-1981



## **La conservation, la communication et la valorisation des archives des centres**

### ***La conservation***

Les archives des centres de recherche, qu'il s'agisse des sciences humaines et sociales ou des sciences de la nature ont longtemps été conservées au sein de leurs organismes de façon « sauvage », à la merci des destructions et de l'oubli. Des faits conjoncturels, comme un déménagement ou une commémoration sont très souvent à l'origine d'une prise en charge des archives et de la création de services d'archives. L'Institut Pasteur s'est par exemple doté d'un service d'archives en 1987, à la suite de la célébration de son centenaire qui a nécessité la consultation d'un certain nombre de fonds d'archives jusqu'alors non répertoriés. En 2005, le service des archives récemment créé à l'Université Paris Diderot-Paris 7 a dû entamer une campagne de collecte et de conservation des archives de l'Institut Jacques Monod, dans la perspective du déménagement des centres du campus Jussieu vers le nouveau site de Tolbiac (13<sup>e</sup> arrondissement).

Pionnier dans le domaine de la collecte des archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales, le service des archives de l'EHESS a été créé en 1976 par Brigitte Mazon, son actuelle responsable. à l'origine de cette création, il y eut le changement de statut et du nom de la sixième section de l'École pratique des hautes études (devenue École des hautes études en sciences sociales en janvier 1975) et l'emménagement des locaux de la Maison des sciences de l'homme, boulevard Raspail. Depuis la création de son service d'archives, l'EHESS, en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) verse ses fonds d'archives scientifiques et institutionnels aux Archives nationales. Plusieurs centres ont ainsi fait l'objet de versements au CAC (Centre des archives contemporaines), situé à Fontainebleau, d'autres sont actuellement en cours de traitement.

Si l'EHESS bénéficie d'un service d'archives bien doté en moyens et en personnels, de nombreuses structures ne peuvent pas s'octroyer les compétences d'archivistes professionnels. Le traitement et la conservation des archives des centres posent des problèmes relatifs au manque de place, de moyens ou de savoir-faire et il n'existe pas, en France, d'institution ayant pour vocation spécifique de collecter et de conserver les archives de la recherche en sciences humaines et sociales, telle qu'il en existe pour les archives littéraires et celles de l'édition (la Bibliothèque Nationale de France et l'Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine, IMEC). Néanmoins, quelques bibliothèques de centres ont étendu le spectre de leurs compétences à la gestion de fonds d'archives. C'est le cas, dans le domaine de l'anthropologie, de la bibliothèque du Laboratoire d'anthropologie

structurale (Unité mixte de recherche Collège de France/CNRS/EHESS) et de la Bibliothèque Eric-de-Dampierre (Maison René-Ginouès, Université Paris X-Nanterre). Pour les bibliothécaires responsables des archives de ces deux centres, la conservation des fonds in situ s'avère satisfaisante, à plusieurs niveaux :

- les archives restent à proximité des documents publiés (ouvrages, tirés à part),
- le travail est archivistique mais aussi documentaire et il est complété par une « contextualisation » des données (le classement est souvent réalisé par des chercheurs en anthropologie),
- la valorisation des archives se fait au sein de leur structure de production,
- la présence des chercheurs permet leur plus grande implication dans le dépôt des archives et dans la constitution de fonds comme objet de recherche méthodologique.

### ***La communication***

Du fait de leur statut à la fois public et privé, la communication des archives des centres pose un certain nombre de difficultés juridiques. Au régime de la communication des archives publiques françaises tel qu'il est explicité dans le code du patrimoine se trouve mêlées des problématiques relatives aux droits d'auteur et au respect de la vie privée, pour ce qui concerne la communication et l'exploitation des archives privées. Il est donc nécessaire d'articuler le libre accès aux documents publics (consultables à l'expiration d'un délai de trente ans ou suivant des délais particuliers qui s'échelonnent de 60 à 150 ans) à la logique privative des documents personnels.

La communicabilité des archives privées est à décider de concert avec leurs producteurs ; les chercheurs ou leurs ayants droits (enfants, petits-enfants et autres descendants), trois solutions sont envisageables :

1. Le chercheur ou ses ayants droit autorisent une communication immédiate et sans réserve, quelle que soit la date des documents. Cette solution est la plus simple, mais elle présuppose que les archives ne risquent pas de mettre en cause des personnes encore vivantes.

2. Le chercheur ou ses ayants droit autorisent une communication sous réserve de leur autorisation, avec ou sans délai, quelle que soit la date du document. Ils sont les seuls habilités à accorder l'autorisation de la consultation. De même, ils sont les seuls à pouvoir décider d'interdire ou non la communication pendant un certain temps.

3. Le chercheur ou ses ayants droit s'alignent sur les règles d'accès des archives publiques.

Dans tous les cas, les délais de communication doivent être définis par écrit dans un document contractuel signé par le chercheur ou ses ayants droit et par la personne responsable de la conservation et de la communication du fonds. Dans le cas de fonds tombés en déshérence la loi prévoit un délai de communication de 60 ans.

### ***La valorisation***

La valorisation des fonds d'archives des centres peut se faire d'une manière directe ou indirecte. Par valorisation directe, il faut entendre la valorisation du fonds lui-même, tel que cela se fait lors d'expositions mêlant archives et sources d'information corollaires. L'exposition des archives d'un centre d'anthropologie peut ainsi mêler les archives issues du travail scientifique des chercheurs (carnets de notes ethnographiques, notes, croquis), aux objets acquis sur le terrain (sculptures, tissus, ornements, monnaie) et au matériel ayant servi à faire la recherche (fichiers, appareils enregistreurs). La valorisation peut d'autre part se faire d'une manière indirecte, en valorisant non pas le fonds d'archives mais son inventaire. Ainsi, outre la traditionnelle publication de guides des sources, la valorisation des fonds d'archives se fait de plus en plus via la mise en ligne d'inventaires électroniques sur Internet. La bibliothèque éric-de-Dampierre et la bibliothèque du Laboratoire d'anthropologie ont par exemple mis en ligne un certain nombre de leurs inventaires<sup>[9]</sup>. Enfin, les conférences, colloques et réunions de réseaux autour des fonds d'archives ou au sujet de problématiques spécifiques aux archives de la recherche sont l'occasion de rassembler chercheurs en sciences sociales et praticiens des archives pour de fructueux échanges.

## Bibliographie

- Thérèse Charmasson, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 14, mai 2006, p. 34-39.
- Thérèse Charmasson, Christiane Demeulenaere, Catherine Gaziello, Denise Ogilvie, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris, Direction des archives de France, Archives nationales, 1995.
- Gilles Deleuze, *Un Nouvel archiviste*, Scholies, Fata Morgana, 1973, p. 9.
- Direction des archives de France & Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel (CECOJI), *Archives et sciences sociales, aspects juridiques et coopérations scientifiques*, Actes des journées d'études co-organisées par la Direction des Archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, 3 et 4 novembre 2004, Paris, L'Harmattan, 2006, (« Droit et patrimoine naturel et culturel »).
- Ecole nationale du patrimoine, *Sciences et archives contemporaines*. Actes de la table ronde organisée par l'école nationale du patrimoine, 20, 21 et 22 novembre 1996, Paris, École nationale du patrimoine, 1999, (« Cahiers de l'École nationale du patrimoine », 3).
- François Jacob, *La Souris, la Mouche et l'Homme*, Paris, Poches Odile Jacob, 2000, p. 182-183.
- Eric Jolly, « Du fichier ethnographique au fichier informatique », *Gradhiva, revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, n° 30-31, *Archives et anthropologie*, 2001-2002, p. 81-103.
- Brigitte Mazon, « L'historien et ses archives », *Matériaux, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine*, n° 69, janvier-mars 2003, p. 67-72.
- Serge Wolikow, « Les archives du savoir en sciences sociales : délimitation et projet », in Direction des archives de France & Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel (CECOJI), *Archives et sciences sociales, aspects juridiques et coopérations scientifiques*, Actes des journées d'études co-organisées par la Direction des Archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, 3 et 4 novembre 2004, Paris, L'Harmattan, 2006, (« Droit et patrimoine naturel et culturel »).

## Notes

[1] Le Fonds Pierre Vidal-Naquet est actuellement en cours de classement par le service des archives de l'EHESS.

[2] Cette tripartition n'est pas l'exclusivité des centres de recherche en sciences humaines et sociales ; elle se retrouve dans les fonds d'archives des centres de recherche en sciences de la nature. Le fonds Jacques Monod, conservé à l'Institut Pasteur, contient par exemple les archives de sa direction du service de biochimie cellulaire, les archives de ses recherches de biologiste et les archives de ses engagements d'intellectuel (au sujet de l'Affaire Lyssenko par exemple).

[3] Cet article a été rédigé à partir des inventaires, notes, travaux et réflexions de Brigitte Mazon, Marie-Annick Morisson et Yamina Irid (service des archives de l'EHESS). Il ne mentionne pas les problématiques inhérentes au traitement des archives électroniques.

[4] F. Jacob 2000 *en biblio*

[5] S. Wolikow 2006 *en biblio*

[6] G. Deleuze 1973 *en biblio*

[7] Principe archivistique en vertu duquel il ne faut pas démembrer la structure originelle des fonds d'archives.

[8] « Selon la terminologie internationale, on appelle sous-fonds un ensemble de documents à l'intérieur d'un fonds, généralement constitué par les archives d'une unité administrative subordonnée », *Abrégé d'archivistique*, Paris, Association des archivistes français, 2004, p. 96.

[9] Inventaires en ligne de la bibliothèque éric-de-Dampierre : <<http://www.mae.u-paris10.fr/dbtw-wpd/arch/ar.aspx?archive=lesc>> et de la bibliothèque du Laboratoire d'anthropologie structurale : <<http://www.mae.u-paris10.fr>>.